

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1215

présenté par

M. Bru

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 86 par la phrase suivante :

« Aussi, pour soutenir la BITD, un calendrier pluriannuel d'achats d'équipements de défense sera réalisé et la production française sera privilégiée face aux productions étrangères. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à appuyer au sein de l'alinéa 86, l'effort de la DGA envers la BITD française. Le rapport sur les stocks de munitions a permis, au travers des auditions réalisées des industriels de la défense, d'insister sur la nécessité de protéger nos industries, notre tissu de PME et de favoriser la production française.

Les industriels alertent sur le risque que constitue la perte d'une filière et d'un savoir faire, dont la reconstitution peut prendre jusqu'à 10 ans. La protection de notre savoir-faire doit être une priorité.

Au travers de cet amendement, le Gouvernement s'engage à donner une visibilité sur les achats pour les industries de la défense. Une visibilité qui est essentielle pour anticiper la production. Aussi, le Gouvernement s'engage à favoriser la production française au détriment des productions étrangères.